

Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PMGMR) Communauté métropolitaine de Québec (rive nord)

Séance d'information MRC de La Côte-de-Beaupré

Mercredi 18 novembre 2015

Enregistrement audio : [site internet de la CMQ](#).

Membres du comité de suivi et de révision du PMGMR :

- Steeve Verret, président du comité, membre du conseil de la Ville de Québec
- Laurent Proulx, membre du conseil de la Ville de Québec
- Dominique Tanguay, membre du conseil de la Ville de Québec
- Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans

Ressources techniques :

- Luce Bergeron, coordonnatrice du plan de gestion des matières résiduelles
- Sandra Messih, chargée de projet chez Chamard stratégies environnementales, le consultant qui a élaboré, en collaboration avec la CMQ, le PMGMR
- Cathy Dubé, conseillère en gestion des matières résiduelles à la MRC de La Côte-de-Beaupré

Animation et secrétariat - Institut du Nouveau Monde (INM) :

- Michel Venne, directeur général
- Liane Morin, chargée de projet

Compte-rendu

À la suite des mots d'introduction et de bienvenue de M. Venne, Mme Cormier et M. Verret, le contenu du projet de PMGMR a été présenté. Pour ce faire, une courte vidéo résumant notamment les enjeux et les mesures du projet de plan a été projetée. Par la suite, Mme Sandra Messih a présenté le portrait régional de MRC de La Côte-de-Beaupré. Cette présentation est également [disponible en ligne](#).

Les participants à cette séance ont posé quelques questions qui ont permis d'échanger sur divers sujets :

- **Concertation locale et régionale**

À plusieurs reprises durant la séance, la question de la concertation a été soulevée. Le partage de ressources entre organismes, municipalités et MRC a été évoqué, tout comme la mise en commun des contrats de collectes de différentes municipalités dans la MRC. L'objectif : offrir plus de services et faire

des économies d'échelle. Cette concertation est par ailleurs encouragée à travers les mesures du PMGMR, notamment celles concernant la mise en œuvre.

▪ **Atteinte des objectifs de la MRC de La Côte-de-Beaupré**

Des objectifs spécifiques à atteindre ont été estimés pour la MRC (la méthodologie est expliquée en annexe 5 du PMGMR). Pour atteindre ces objectifs, la MRC devra travailler sur trois éléments principaux :

- L'augmentation de la valorisation des matières organiques provenant des résidus alimentaires.
- La sensibilisation et l'accompagnement auprès des ICI (industries, commerces et institutions).
- La sensibilisation auprès des résidents non permanents (villégiateurs) qui contribuent à la génération des matières résiduelles, sans être considérés dans la performance établie en kg par habitant.

▪ **Encombrants et écocentres**

Plusieurs participants ont posé des questions concernant la gestion des encombrants (collectes et écocentres) car le taux de récupération est faible. En effet, on estime que près de 90 % sont encore éliminés. À ce titre, la mesure 17 du projet de PMGMR propose d'implanter un système de collecte des résidus encombrants. Par ailleurs, sans qu'ils ne fassent l'objet d'une mesure particulière, on souligne que la pratique des « valoristes » (ces individus qui recyclent des encombrants), est une activité dorénavant reconnue et acceptée.

Les participants ont également évoqué la possibilité de bonifier les services dans les écocentres du territoire, en acceptant par exemple les petites entreprises souhaitant se débarrasser de leurs résidus dangereux, ou encore en permettant la revente d'articles. Ces exemples d'actions sont en parfait accord avec la mesure 16 du projet de PMGMR visant à optimiser les services offerts dans les écocentres.

▪ **ICI (industries, commerces et institutions) et les matières organiques**

Comme mentionné précédemment, les ICI auront une contribution importante à faire dans l'atteinte des objectifs de la MRC. En matière de gaspillage alimentaire au sein des ICI par exemple, une meilleure concertation des acteurs en place (mesure 1) pourrait améliorer les résultats de la MRC.

La contribution des ICI se fera également du côté de la collecte des résidus organiques. En effet, en ayant accès à un service de collecte municipale pour les matières organique (mesure 20), en mettant en place des mesures incitatives pour favoriser la participation à la collecte des matières organiques (mesure 24) et en reconnaissant leurs efforts en matière de gestion de matières résiduelles (mesure 36), les ICI devraient être en mesure de faire leur part.

▪ **Économie verte locale**

Les participants ont soulevé plusieurs questions en ce qui a trait à la possibilité d'encourager l'économie verte locale par la réutilisation de matières résiduelles pour alimenter un nouveau cycle de

production. S'il s'agit davantage du ressort de Recyc-Québec d'appuyer les entreprises dans de tels projets, il est dans l'esprit du projet de PMGMR d'encourager cette synergie.

- **Collecte sélective dans les lieux publics**

Le projet de PMGMR souhaite accélérer l'implantation des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (mesure 7). Par ailleurs, rappelons que l'organisme *Éco Entreprises Québec* subventionne l'achat d'équipements pour les espaces publics.

Note : une précision est apportée en fin de séance sur un mandat actuellement en cours de réalisation (Stratégie régionale concertée de gestion durable des matières résiduelles) et dont certains éléments pourront être intégrés au plan d'action de la MRC.

